

du comté et de greffier de la cour de circuit. Intimement mêlé comme il l'a été aux affaires municipales, notre confrère a dû en subir les ennuis et les misères. Il a eu à lutter, mais cela ne l'avait pas empêché de garder son aménité de caractère, et dans sa verte vieillesse, il aimait à rappeler aux jeunes qui l'approchaient les jours de son long passé (1).

M. Lebrun, pendant sa carrière, s'est beaucoup intéressé à la profession. En 1860, lors de la formation de la chambre des notaires du district de Beauharnois, il en fut élu président, et il fut continué en charge pendant toute son existence jusqu'en 1868. Cette chambre de Beauharnois était alors composée de notaires distingués parmi lesquels nous voyons les noms de M^M. E.-H. Bisson et A.-L. de Martigny. En parcourant le registre de ses délibérations nous constatons que l'on y proposait et discutait d'une façon sérieuse et pratique la plupart des grandes réformes obtenues depuis au prix de tant de travail comme l'incompatibilité des fonctions de notaire et de registraire, la formation d'une chambre unique de notaires à l'exemple du collège des médecins. Cette chambre n'admettait à l'étude que des aspirants ayant fait des études classiques.

M. Lebrun, comme président, était naturellement l'âme de l'organisation et nous voyons que lors de la confédération, dès la première session de la législature de Québec tenue en 1867, il voulut faire régulariser les procédés de la chambre qu'il dirigeait, tant il avait à cœur de tout tenir à l'ordre et dans le droit strict (2).

Le printemps dernier, comme nous voyions les journaux annoncer à l'envie à la mort de quelqu'ancien notaire que la profession perdait son doyen, nous primes des renseignements sur M. Lebrun que nous savions être encore de ce monde et nous demandâmes à un de nos jeunes confrères de nous écrire la biographie du vrai doyen.

“ L'idée de faire sa biographie, me répondit-il, a rajeuni le père Lebrun de 20 ans. Il songe à sa toilette pour faire reproduire sa

(1) Voir pour référence les *Journaux de l'Assemblée législative* de Québec, sessant de 1873-74, vol. 7, p. 58, copie d'une enquête faite en 1872 contre C. M. Lebrun, greffier de la cour à Ste-Martine, et dans le vol. 8, pp. 93 et 188 de la session de 1874-75, document no 33.

(2) Voir *Journaux de l'Assemblée législative de Québec*, 1867-68, vol. 1, pp. 24 et 75. Pétition de Charles Lebrun, président du bureau des notaires pour le district de Beauharnois, demandant la passation d'une loi légalisant les procédés de la chambre des notaires de Beauharnois depuis sa fondation et l'ail pour légaliser sous certains rapports les procédés de certaines chambres de notaires.